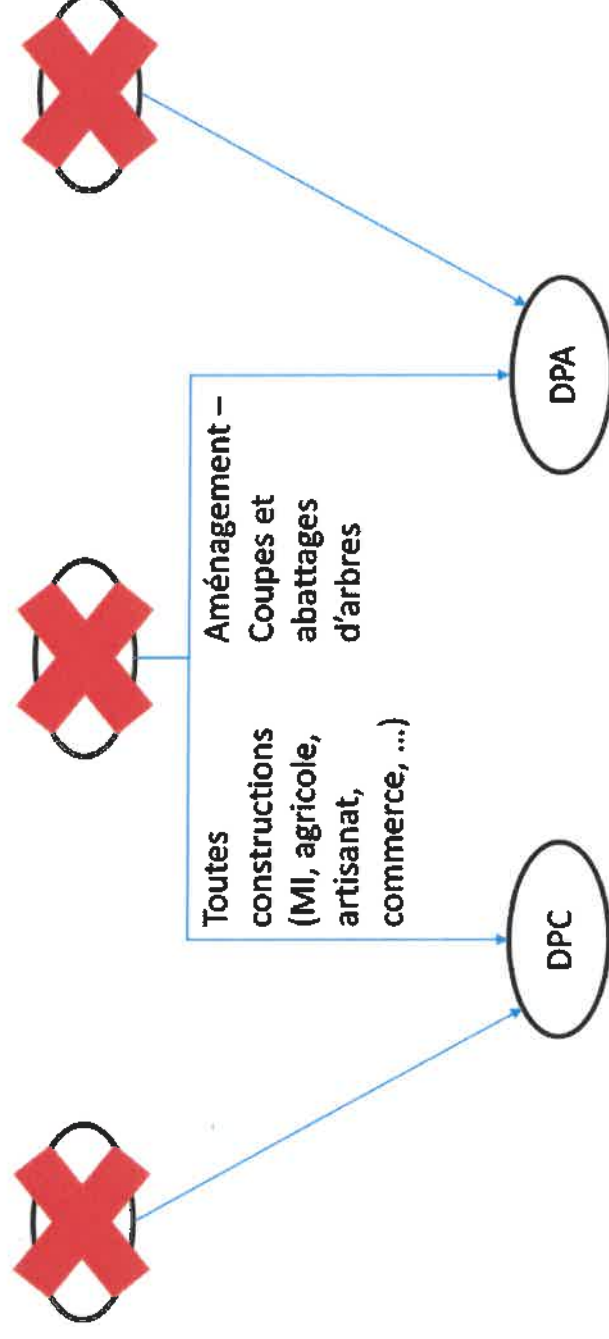


## Nouveauté : DPC et DPA



Auparavant, utiliser le cerfa de DP au lieu des cerfa spécialisés de DPMI et DLT ne posait pas de soucis puisque la nature des travaux pouvait être retrouvé dans le cerfa de DP.

Aujourd'hui, utiliser le mauvais cerfa ou enregistrer le mauvais cerfa sur Oxalis (via GNAU ou après transmission Plat'AU) conduit au refus du dossier.



[www.centre-morbihan-communaute-bzh.fr](http://www.centre-morbihan-communaute-bzh.fr)